

M. Heenan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, le recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Cardin, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas \$10,000,000 aux Commissaires du havre de Montréal pour continuer la construction de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions et coût approximatif de tels travaux et sur dépôt de débetures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas \$10,000,000 aux Commissaires du havre de Vancouver pour continuer la construction de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions, et coût approximatif de tels travaux et sur dépôt de débetures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas \$2,000,000 aux Commissaires du havre des Trois-Rivières pour continuer la construction d'outillages de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions et coût approximatif de tels travaux, et sur dépôt de débetures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas \$2,000,000 aux Commissaires du havre de Chicoutimi, pour continuer la construction d'outillages de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions et coût approximatif de tels travaux, et sur dépôt de débetures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, le recommande à la Chambre.